

Consignes de prévention COVID 19

En mars 2022, le gouvernement et les autorités ont considérablement allégé les consignes sanitaires concernant les entreprises, les établissements scolaires, les organismes de formation et d'éducation.

C'est dans ce contexte que le Pôle Formation UIMM Savoie (AFPI et CFAI) suspend son protocole sanitaire précédemment mis en place, tout en demandant à l'ensemble des utilisateurs (personnels, visiteurs, apprenants) de **rester vigilant pour prévenir et limiter les risques de contamination**.

Ce document reprend l'ensemble des **consignes à respecter** au Pôle Formation UIMM Savoie.

Les bons réflexes

Il est essentiel pour la santé individuelle et collective de continuer d'appliquer les différents gestes barrières rappelés ci-dessous :



Veillez à respecter un minimum de distanciation physique



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.



Aérer les salles et bureaux toutes les heures pendant 10 min.



Eviter de se toucher le visage.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique.



Eternuer dans son coude ou dans son mouchoir.



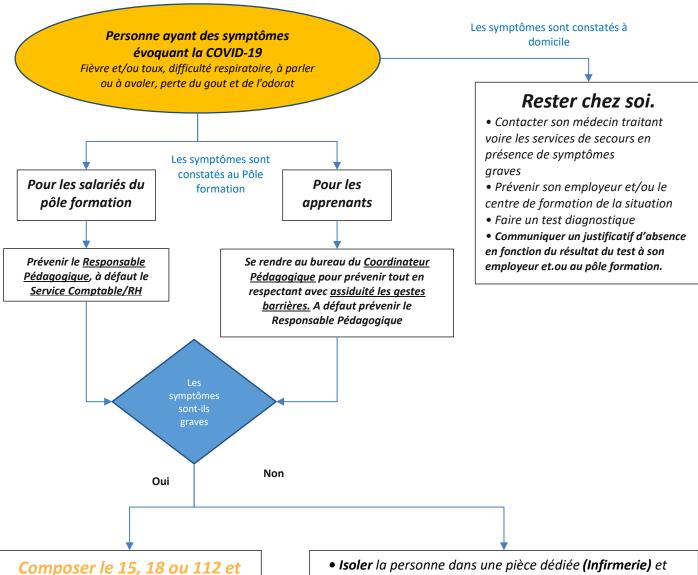
Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.



Des virucides sont à votre disposition dans les différents lieux communs.



Que faire en cas de symptôme évoquant la COVID-19?



Composer le 15, 18 ou 112 et prévenir un SST dans l'attente.

- Se présenter, présenter en quelques mots la situation (Covid-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation e<u>t</u> <u>les moyens d'accès</u>
- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours ; rester à proximité (en respectant la distance d'au moins 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- Isoler la personne dans une pièce dédiée (Infirmerie) et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (au moins un mètre) avec port d'un masque chirurgical.
- Demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical.
- L'inviter à réaliser un test diagnostique le plus rapidement possible, idéalement le jour même
- L'inviter à retourner à son domicile. (Contacter les parents pour les apprenants mineurs)
- **Prévenir/Faire prévenir** son employeur
- Communiquer un justificatif d'absence en fonction du résultat du test à son employeur et.ou au pôle formation.



Que faire lorsque nous sommes cas contact?

Un cas contact est une personne qui a été au contact d'un cas positif à la Covid-19, en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact. (Exemple de cas fréquemment rencontrés : Covoiturage sans masque, Partage d'un repas en proche à proche, Moments conviviaux autres sans respecter des gestes barrières)

